

# Grille d'analyse de la conformité du projet éducatif

Établissement : \_\_\_\_\_

L'ÉTABLISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES	Préscolaire	Primaire	Secondaire	FP* et FGA**	TOTAL
Nombre d'élèves					
Nombre d'enseignants					
Nombre de membres du personnel de soutien					
Nombre de membres du personnel professionnel					
Indice de défavorisation (IMSE***)					
État budgétaire au 30 juin (équilibre, surplus ou déficit)					

\* FP: formation professionnelle.

\*\* FGA: formation générale des adultes.

\*\*\* IMSE: Indice de milieu socioéconomique.

CRITÈRES	Conforme			Références
	Oui	Non	En partie	
<b>1. CONTENU DU PROJET ÉDUCATIF</b>				
1.1 L'établissement décrit le contexte dans lequel il évolue				LIP, art. 37.1 et 97.1
1.2 L'établissement décrit les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite éducative				LIP, art. 37.1 et 97.1
1.2.1 Pour le centre de formation professionnelle: les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux de main-d'œuvre, sont décrits				LIP, art. 97.1
1.3 L'établissement inclut dans son projet éducatif des orientations qui découlent des enjeux ciblés				LIP, art. 37 et 97.1
1.4 L'établissement inclut dans son projet éducatif des objectifs à atteindre pour améliorer la réussite des élèves				LIP, art. 37 et 97.1
1.5 L'établissement inclut des cibles dans son projet éducatif				LIP, art. 37 et 97.1
1.6 L'établissement inclut dans son projet éducatif les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs et de ses cibles				LIP, art. 37 et 97.1
1.7 L'établissement précise la périodicité de l'évaluation du projet éducatif				LIP, art. 37 et 97.1
1.8 L'établissement a assuré la cohérence de son projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de son centre de services scolaire (CSS) ou de sa commission scolaire (CS)				LIP, art. 37 et 97.1
1.9 L'établissement a harmonisé la période de son projet éducatif avec celle du PEVR de son CSS ou de sa CS				LIP, art. 37.1 et 97.2
1.10 L'établissement inclut le développement durable dans la détermination des enjeux, des orientations, des objectifs, des cibles et des indicateurs de son projet éducatif				Non prescriptif

